Du 15 juillet au 23 août 2024

Inscription à la semaine
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Péricentre de 8h à 9h et de 17h à 18h
Restauration de 12h à 14h
Tarification sur bierne.fr

Inscriptions du 13 au 14 mai 2023

Dossier d'inscription disponible à partir du 7 mai sur bierne.fr ou à l'accueil de notre mairie

À renvoyer par mail <u>enfance.animation@bierne.fr</u> ou à déposer au bureau du service enfance animation

Accueils de loisirs d'été 2024

SORTIE * du vendredi 19 juillet FORT AVENTURES (à partir de 8 ans*) à Dunkerque CAMELUS (de 4 ans à 7 ans*) à Ghyvelde SORTIE * du vendredi 26 juillet

<u>PAIRI DAIZA à Brugelette</u>

<u>Belgique</u> = fournir la photocopie de la pièce
d'identité le jour de l'inscription

Mardi 23 Juillet : Cinéma avec la Cinéligue

SORTIE * du vendredi 2 août BOWLING, AQUARIUM et PLAGE de Malo-les-Bains

SORTIE * du vendredi 9 août

BELLEWAERDE à Ypres

Belgique = fournir la photocopie de la pièce
d'identité le jour de l'inscription

SORTIE * du vendredi 16 août LES PRES DU HEM à Armentières Mardi 13 août : Cinéma avec la Cinélique

SORTIE * du vendredi 23 août FORT DES PIRATES et croisière sur le canal avec LE CASTELNAU à Coudekerque Branche

NOUVEAUTÉ :

en fonction du nombre d'inscrits, le groupe des GRANDS nés de 2013 à 2009 (14 ans) aura sa propre « salle des jeunes » dans la rotonde à la salle polyvalente : viens avec tes potes t'éclater tout l'été !!!

* Sous réserve du nombre d'inscrits, de la météo.



Commune de BIERNE

Accueils périscolaires Accueil de loisirs Restauration scolaire

Tél: 07.67.66.58.30

Mail: enfance.animation@bierne.fr

NUIT sous tente* le mardi 16 juillet Espace vert de Bierne pour les moyens de 2018 (6ans) à 2014

NUIT sous tente* le mercredi 17 juillet Espace vert de Bierne pour les grands de 2013 à 2009 (14 ans)

VEILLÉE le mardi 6 août de 19h30 à 20h30 Salle polyvalente de Bierne pour les 4 à 5 ans

SORTIES EN BELGIQUE : 26 JUILLET et 9 AOUT

Tout mineur, voyageant à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents, devra présenter les trois documents suivants :

- ⇒ sa pièce d'identité : carte d'identité ou passeport
- ⇒ le formulaire d'autorisation de Sortie du Territoire (AST) Cerfa n° 15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale service-public.fr
- ⇒ la photocopie du titre d'identité du parent signataire du formulaire



Commission des Affaires Sociales